

COMMUNE DE RHINAU

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Sélestat-Erstein

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : 23 - en fonction : 23 - présents : 23

Séance du 27 mars 2026

OBJET : Point N° 02 – Election du Maire

Monsieur Jacques UTTER, doyen d'âge, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT.

Après un appel de candidature, Monsieur Mathieu LECLERC se déclare candidat. Il n'y a pas d'autre candidature.

Il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	23
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	2
Nombre de suffrages blancs	3
Nombre de suffrages exprimés	18
Majorité absolue	12

Nom et prénom du candidat : Monsieur Mathieu LECLERC

Nombre de suffrages obtenus (en chiffres et en toutes lettres) :18/dix-huit

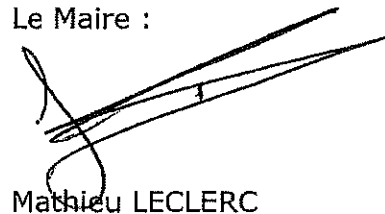
Monsieur Mathieu LECLERC, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire et immédiatement installé.

Le secrétaire de séance

Fabienne JOFFROY



Extrait certifié conforme
RHINAU, le 30 mars 2026
Le Maire :



Mathieu LECLERC



COMMUNE DE RHINAU

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Sélestat-Erstein

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : 23 - en fonction : 23 - présents : 23

Séance du 27 mars 2026

OBJET : Point N° 03 – Détermination du nombre des adjoints

Monsieur Mathieu LECLERC, élu Maire, a indiqué qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit six adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de cinq adjoints

Monsieur le Maire propose de fixer le nombre des adjoints à six, compte tenu de l'importance des dossiers à traiter et la nécessité d'être plus présents et efficaces sur le terrain. Toutefois, il précise qu'il suggèrera des indemnités de fonction sur la base d'une enveloppe de cinq adjoints pour ne pas obérer les finances communales.

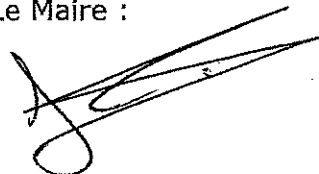
Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents d'approuver la création de six postes d'adjoints au maire.

Le secrétaire de séance

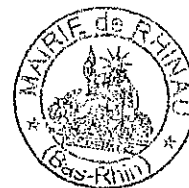


Fabienne JOFFROY

Extrait certifié conforme
RHINAU, le 30 mars 2026
Le Maire :



Mathieu LECLERC



COMMUNE DE RHINAU

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Sélestat-Erstein

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : 23 - en fonction : 23 - présents : 23

Séance du 27 mars 2026

OBJET : Point N° 04 – Election des adjoints

Le Maire rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT, les adjoints sont élus, parmi les membres du conseil municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote a lieu au scrutin secret.

L'ordre de présentation de la liste des candidats aux fonctions d'adjoint n'est pas lié à l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale et peut être différent de celui-ci.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un et depuis la loi « Engagement et Proximité », la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Au nom de la liste UN NOUVEL ELAN POUR RHINAU, le Maire Mathieu LECLERC a déposé une liste de candidats aux fonctions d'adjoint :

1. Dominique EHRHART
2. Fabienne JOFFROY
3. Maxime STAERCK
4. Sylvie HARLEPP CHESSA
5. Alexis SCHNEIDER
6. Laetitia GRIESHABER

Au nom de la liste AGIR POUR RHINAU, Monsieur Hubert GOELLER a déposé une liste de candidats aux fonctions d'adjoint :

1. Hubert GOELLER
2. Fabienne JOFFROY
3. Maxime STAERCK
4. Sylvie HARLEPP CHESSA
5. Alexis SCHNEIDER
6. Laetitia GRIESHABER

Ces listes sont mentionnées ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné précédemment.

Il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
Nombre de votants (enveloppes déposées) 23
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0
Nombre de suffrages blancs 1
Nombre de suffrages exprimés 22
Majorité absolue 12

Nom et prénom du candidat placé en tête de liste : EHRHART Dominique
Nombre de suffrages obtenus (en chiffres et en toutes lettres) : 16/seize

Nom et prénom du candidat placé en tête de liste : GOELLER Hubert
Nombre de suffrages obtenus (en chiffres et en toutes lettres) : 6/six

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Dominique EHRHART.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation des résultats reproduite ci-dessous :

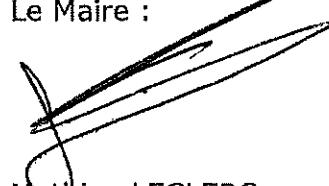
Qualité	Nom et prénom	Date de naissance	Fonction	Suffrages obtenus par la liste
M.	EHRHART Dominique	08/07/1958	1 ^{er} adjoint	16
Mme	JOFFROY Fabienne	07/03/1969	2 ^{ème} adjoint	16
M.	STAERCK Maxime	23/03/1986	3 ^{ème} adjoint	16
Mme	HARLEPP CHESSA Sylvie	11/03/1978	4 ^{ème} adjoint	16
M.	SCHNEIDER Alexis	08/09/1993	5 ^{ème} adjoint	16
Mme	GRIESHABER Laetitia	16/06/1979	6 ^{ème} adjoint	16

Le secrétaire de séance



Fabienne JOFFROY

Extrait certifié conforme
RHINAU, le 30 mars 2026
Le Maire :



Mathieu LECLERC

